

Développement social

Des voix: Bravo!

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Je remercie les députés de leurs applaudissements, et j'espère que je pourrai leur donner une leçon de concision.

Je tiens à souligner que toute politique sociale doit, à mon avis, servir deux objectifs principaux. Le premier c'est une meilleure répartition des richesses, et il y a certains domaines dans lesquels cette redistribution doit s'accomplir. Cette répartition doit se faire entre les régions du Canada, et l'Ontario a toujours été d'une très grande générosité dans ce partage, ce qui est tout à honneur. Il faut bien sûr reconnaître que l'Ontario a été plus avantagée par la Confédération que toute autre province. Mais cette situation ne résulte pas de gestes délibérés de la part de cette province mais plutôt des politiques qui ont été élaborées au début de notre histoire, politiques qui s'imposaient sans doute à l'époque mais qui doivent maintenant être raffinées.

Nous devons procéder à un nouveau partage des richesses entre les provinces. Malheureusement, celles-ci se montrent de plus en plus concurrentielles, imposent des restrictions et empêchent les mouvements de main-d'œuvre et de marchandises entre elles. Il s'agit là d'activités dangereuses qui entravent la mise en application au Canada d'une bonne politique de développement social.

● (1650)

En outre, la répartition de la richesse suscite des difficultés à l'intérieur même des provinces. Par exemple, dans ma propre province, il y a toujours eu une très grande différence entre les régions, notamment les deux principales régions, le nord-est et le sud-ouest. On trouve ordinairement beaucoup plus de débouchés, un plus grand pouvoir d'achat et de plus grandes richesses dans le sud-ouest que dans le nord-est. D'énormes progrès ont été réalisés dans les années 60 pour remédier à ce problème. Malgré cela, les problèmes n'ont pas été tous résolus. Je suis persuadé qu'il en est de même dans les autres provinces.

A mesure que je connais mieux l'Ontario, je constate qu'il y a des disparités considérables entre les régions. Des gens qui viennent d'autres provinces me disent qu'il en est aussi de même chez eux. La justice sociale exige donc que le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux aient une politique sociale bien conçue.

Finalement, il faut répartir la richesse entre les particuliers. C'est bien entendu un des principaux objectifs du régime d'impôt sur le revenu si souvent critiqué et dénigré, mais il est sans doute un des régimes d'imposition les plus équitables, car il impose selon la capacité de payer. Je ne suis pas convaincu qu'il agit toujours de cette façon au Canada, mais je propose au ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social (M. Chrétien) de recommander instamment à ses collègues du cabinet d'entreprendre immédiatement une étude approfondie de notre politique en matière d'impôt sur le revenu afin de la perfectionner, de sorte que les particuliers et les sociétés paient des impôts établis en fonction de leur capacité de payer et non en fonction des échappatoires qu'ils peuvent trouver dans le régime.

Des voix: Bravo!

M. Benjamin: Demandez au CP.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Je ne rétorquerai pas aux railleries émanant d'en face. Le député qui est intervenu de sa place aurait dû s'en prendre au CP quand il était là.

Il nous faut aussi une politique de développement social afin d'assurer la protection, la promotion et la stabilité de nos institutions démocratiques, de la famille, de l'enseignement, de l'économie et de l'individu. Je voudrais vous en toucher un mot. Il est impossible d'espérer perpétuer la démocratie si l'un des principes fondamentaux de notre régime démocratique n'est pas d'instaurer l'égalité sociale entre les citoyens.

Dans ce contexte, il est urgent qu'en tant que gouvernement, nous prenions des mesures pour consolider la base de la société canadienne, c'est-à-dire la famille. Les familles d'aujourd'hui doivent surmonter de nombreux obstacles pour demeurer unies, travailler ensemble et s'épanouir comme le faisaient les familles d'autrefois et certainement jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale au moins. Sans la famille, notre société n'aurait plus de fondement, à moins que nous ne voulions nous lancer dans le genre de vie communautaire que certaines sociétés ont essayé de développer et qui s'est révélé un échec.

L'une des caractéristiques essentielles de la cellule familiale est le respect pour le chef de famille. Je pense à la mère comme au père. Pour que la cellule familiale soit solide, il faut que les parents puissent assurer à leurs enfants l'essentiel, soit l'éducation, les soins médicaux, une alimentation convenable et un abri contre les éléments. Voilà les objectifs les plus importants de toute politique sociale. Je suppose que nous serions horrifiés si nous pouvions connaître le nombre d'enfants qui sont morts au Canada avant la création de l'assurance-hospitalisation, vers 1960, et de l'assurance-maladie en 1970. Ces enfants n'ont pas eu la chance de prendre la place qui devait être la leur dans notre société parce que leurs parents ne pouvaient se permettre de payer un médecin ou l'hôpital et qu'ils craignaient de se mettre dans les dettes jusqu'au cou.

Le prochain point que je vais aborder est la protection de notre économie. Je suppose que j'aurais dû en parler tout de suite après avoir traité de notre régime démocratique, car l'économie ne peut assurer au pays un épanouissement social convenable à moins d'être libre, mais pas libre au point de devenir notre maître plutôt que notre serviteur. Naturellement, tout pays doit maîtriser parfaitement son économie. Par conséquent, il faut faire en sorte que les sociétés multinationales, dont l'emprise sur l'économie est de plus en plus forte, soient quand même subordonnées au gouvernement de tout pays dans lequel elles exercent leurs activités, afin que ces gouvernements s'assurent que ces activités sont dans l'intérêt du pays et non seulement dans leurs intérêts propres.

En dernier lieu, je veux traiter des droits de la personne. Dans un pays aussi riche que le nôtre, en ressources naturelles et en possibilités, chaque citoyen doit pouvoir aspirer à la santé, à la liberté et à la sécurité. Mais pour respecter ce droit, j'insiste encore là-dessus, nous devons protéger les institutions qui soutiennent l'individu. Personne ne saurait nier, j'en suis sûr, que les institutions qui nous ont bien servis doivent être maintenues et renforcées. Personne ne saurait nier que nous devons continuer de respecter les lois fondamentales du pays qui assurent la protection des droits du particulier. De nos jours, elles le desservent parfois, et souvent de façons auxquelles il ne peut rien. L'un des problèmes les plus dangereux qui